



PREFET DE L'ALLIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial

du 14 septembre 2015

Edité le 14 septembre 2015

2, rue Michel de l'Hospital – BP 1649 – 03016 MOULINS Cedex
Téléphone : 04.70.48.30.00 – Télécopie : 04.70.20.57.72
Courriel : prefecture@allier.gouv.fr

SOMMAIRE



PREFET DE L'ALLIER

Le Préfet de l'Allier

Le Président du Conseil Départemental de l'Allier

- Extrait de l'arrêté modificatif n°2267/2015 relatif à la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage.....3

Extrait de l'arrêté modificatif n°2267/2015 relatif à la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage

Article 1^{er} – L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°2576/2014 du 22 octobre 2014 est modifié comme suit :

La commission consultative présidée conjointement par le Préfet de l'Allier et le Président du Conseil Départemental de l'Allier, associée à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, comprend :

- le Préfet ou son représentant,
- le Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Représentants désignés par le Président du Conseil Départemental :

- Mme Annie CORNE, vice-présidente déléguée du conseil départemental, chargée de l'insertion et de la prévention spécialisée, 1^{ère} adjointe au maire de Cusset, conseillère communautaire de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, en tant que titulaire,
- M. André BIDAUD, vice-président délégué du conseil départemental, chargé des collèges, des TICE et des transports, maire de Chantelle, vice-président de la communauté de communes en pays Saint-Pourcinois, en tant que suppléant,
- M. Jean LAURENT, conseiller départemental délégué à la mobilité, adjoint au maire de Saint-Léon, en tant que titulaire,
- Mme Isabelle GONINET, conseillère départementale déléguée à la culture, adjointe au maire de Bellerive sur Allier, en tant que suppléante,
- M. Pascal PERRIN, conseiller départemental, maire d'Yzeure, en tant que titulaire,
- M. Christian SANVOISIN, conseiller départemental, maire de Désertines, en tant que suppléant,
- M. Jacques de CHABANNES, conseiller départemental, maire de Lapalisse, président de la communauté de communes du pays de Lapalisse, en tant que titulaire,
- Mme Pascale LESCURAT, conseillère départementale, adjointe au maire de Domérat, en tant que suppléante.

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté n°2576/2014 du 22 octobre 2014 demeurent inchangées.

Article 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier et le Directeur Général des Services

Départementaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier et au recueil des actes administratifs du Département.

Moulins, le 09 septembre 2015

Le Préfet de l'Allier,

Le Président du Conseil Départemental de l'Allier,

signé

signé

Arnaud COCHET

Gérard DERIOT